



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 3558

Texte de la question

M. Yves Coussain demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui préciser les suites qu'il donnera aux propositions contenues dans le rapport rendu par la commission d'enquête sénatoriale chargée d'examiner l'évolution de la situation financière de la SNCF.

Texte de la réponse

Le Sénat, en vertu d'une résolution adoptée le 20 décembre 1992, a décidé la création d'une commission d'enquête consacrée à la SNCF en raison du mécontentement exprimé par les usagers, des critiques de la part des collectivités locales et des interrogations sur l'avenir de la SNCF, dans le cadre d'une réflexion globale. La commission d'enquête présidée par M. Haenel a procédé à un état des lieux et à une recherche des causes des difficultés que connaît actuellement l'entreprise. Cet examen l'a conduit à formuler diverses critiques tant à l'encontre de l'État qu'à celle de la SNCF. Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale a été remis le 2 juin 1993. Dans ce rapport, la commission d'enquête a mis en évidence la nécessaire évolution qui s'impose à l'entreprise pour parvenir à redresser sa situation. Trois orientations sont proposées : l'inscription de l'avenir du rail dans une politique globale du transport, la clarification par l'État des missions de la SNCF et l'ouverture de la SNCF sur son environnement. Les évolutions à venir nécessitent des réflexions approfondies, menées conjointement par l'État - ministères des transports et des finances - et la SNCF, dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan entre l'État et la SNCF. D'ores et déjà, plusieurs sujets reprenant certaines orientations évoquées dans les propositions de la commission ont été identifiés : la distinction entre la gestion des infrastructures et leur utilisation, le développement des activités pour atteindre l'objectif du meilleur service possible dans un cadre intermodal et le renforcement du rôle d'autorité organisatrice des collectivités locales. La réflexion autour de ces thèmes sera précisée par le débat sur l'intermodalité proposé au Parlement des l'automne. Il servira de base à l'élaboration du prochain contrat de plan État-SNCF. Ce prochain contrat sera également la traduction des orientations retenues entre l'entreprise et sa tutelle.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3558

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3335